

Des déchets toxiques pour vos administrés et l'environnement

Ces déchets sont dangereux pour l'environnement car ils contiennent des substances polluantes : mercure, nickel, lithium.

Ces métaux lourds sont **cancérogènes** et peuvent **créer des allergies**, des **troubles du système reproducteur** et des **effets neurotoxiques**.

Abandonnés dans la nature, ces déchets rejettent dans le sol leurs substances toxiques. L'eau de pluie facilite le ruissellement et l'infiltration de celles-ci dans le sol.

Le tri et le recyclage des déchets permettent à la fois de diminuer la pollution de la planète et de préserver nos ressources naturelles.

Recycler, c'est protéger l'environnement et penser à l'avenir de nos enfants.



Que dit la loi ?



• Décret n°75-442 de juillet 1975
Le détenteur de déchets doit assurer leur élimination de manière à préserver l'environnement.

• Décret n°92-646 du 13 juillet 1992
Il rend obligatoire le recyclage et la valorisation des déchets.

• Décret n°2002-540 du 18 avril 2002
Les tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure sont classés comme déchets dangereux.

De plus, depuis novembre 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les appareils alimentés sur secteur, pile ou batterie doivent être dépollués puis recyclés. **Les lampes en font partie.**



www.artemise-recyclage.com

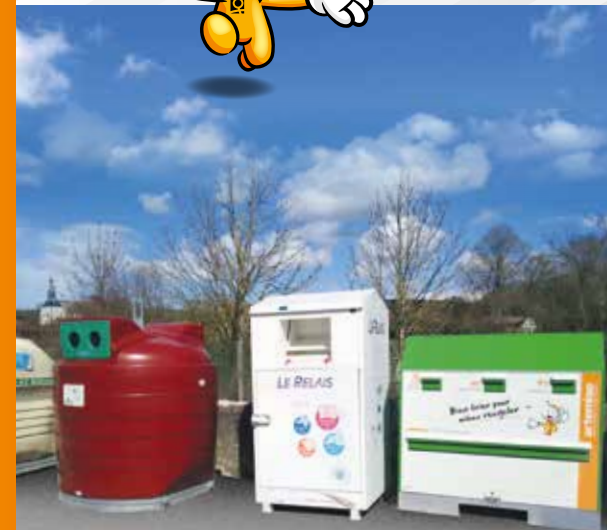
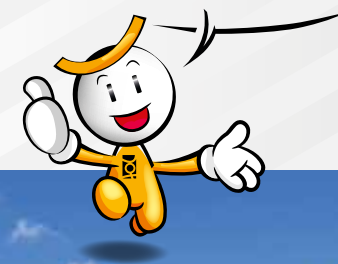
1 ZAE des joncs • 10160 VULAINES • Tél. 03 25 45 41 75
contact@artemise-recyclage.com



En adhérant à la Charte « Collecteur de lampes agréé » de Récylum, nous vous garantissons la maîtrise de l'impact environnemental de notre service de collecte et un recyclage conforme à la réglementation.

artemise

Un geste éco-responsable



artemise BOX

Le collecteur de piles, lampes, tubes fluorescents et cartouches d'encre usagés





La solution artemise BOX

Un nouveau Point d'Apport
Volontaire simple et innovant !

Accessible 24h/24 et 7 jours/7
le collecteur d'ARTEMISE offre
une facilité d'accès aux usagers
et renforce ainsi le geste de TRI
et de COLLECTE des déchets.

Il est envisagé comme un **Point
d'Apport Volontaire**, à installer
notamment à proximité des
bennes à verre, à papier et à
textile existantes.

COLLECTEUR :

- Structure anticorrosion aluminium
- Clapets anti-retours empêchant la reprise des produits
- Facile d'entretien et de collecte
- Collecteur sécurisé garantissant l'intégrité des produits



Nouveau artemise BOX Point d'Apport Volontaire



Le principe

- Nous posons le(s) collecteur(s) aux emplacements définis par la collectivité. (Un collecteur pour 2000 habitants en moyenne)
- Vos administrés les remplissent.
- Nous nous déplaçons à la fréquence convenue pour l'enlèvement des produits ou vous nous contactez par téléphone ou par mail.
- Notre centre de traitement procède ensuite au tri et au traitement des produits collectés.

Le recyclage

Il se fait dans les filières agréées par les eco-organismes
RECYLUM via le centre de recyclage leader en France : ARTEMISE à VULAINES
COREPILE L'éco-organisme pour le recyclage des PILES
L'association CARTOUCHE UTILE pour les cartouches d'encre usagées.



DIMENSIONS

Hauteur 165 cm
 Longueur 170 cm
 Profondeur 70 cm



Le +

Ce collecteur possède au dos un espace réservé à votre communication et il peut être entièrement personnalisable